

bre des Communes que nous comptons être un peu mieux traités que nous ne l'avons été par elle jusqu'ici, lorsqu'elle envoie à cette Chambre des bills importants quelques heures seulement avant la prorogation.

L'honorable GEORGE FOSTER: Honorables messieurs, je n'ai pas l'intention d'entrer en discussion avec le leader de l'opposition parce qu'il proteste contre l'introduction d'un projet de loi comme celui-ci à cette heure avancée de la session. Je ne veux pas non plus chercher noise à mon honorable ami de Middleton (l'hon. M. Ross) pour ce qu'il a dit à ce sujet. Je regrette que les membres d'une autre Chambre n'aient pas vu à ce que le bill fût envoyé ici plus tôt; mais je ne veux pas que le Sénat ni moi-même soyons placés dans une fausse position sur cette question en votant pour l'amendement proposé par l'honorable sénateur de Middleton.

Je constate que, par tout le pays, il existe un malentendu sur le sens exact de cette proposition de loi. Nombre de gens sont sous l'impression qu'on se propose de porter atteinte de quelque façon aux droits qu'ont les provinces de profiter de l'option locale, de la prohibition, partielle ou autre. Que ce bill soit adopté ou non, il ne contient rien, à mon avis, qui enlève, ou qui tend à enlever aux provinces le droit qu'elles ont aujourd'hui d'avoir la prohibition totale ou partielle. Je comprends que ce bill a été présenté pour remplir la promesse du premier ministre au peuple du Canada, qu'il soumettrait un projet de loi pour continuer ce que le peuple comprenait sous le nom de la loi Doherty.

Le seul but de ce bill, d'après moi, c'est de dire à la population des différentes provinces: "Si vous désirez faire ajouter certaines restrictions à la prohibition existant dans votre province, les membres de votre Législature pourront demander au secrétaire d'Etat d'émettre une ordonnance pour faire prendre un vote plébiscitaire." En d'autres mots, au lieu d'invoquer les autorités municipales, comme l'a mentionné l'honorable sénateur de Middleton (l'hon. M. Ross), la province, comme unité, mettra la machine en mouvement. Je ne vois rien de mal en cela. Je ne connais pas de meilleurs représentants du peuple, mieux qualifiés pour parler au nom du peuple, que les législatures des provinces.

Il est vrai que cela pourra être plus ou moins onéreux pour le Dominion du Cana-

da d'être appelé à payer les frais d'un référendum; mais, après tout, ce ne sera pas une affaire qui se présentera si souvent, et le montant requis ne sera pas assez considérable pour nous justifier si nous donnons au peuple de ce pays l'occasion de penser que le Sénat a rejeté à la face du Gouvernement une mesure généralement désirée par les partisans de la tempérance.

Je crois que ce serait de notre part une grave erreur d'adopter la proposition de l'honorable représentant de Middleton (l'honorable W. B. Ross). Je crois qu'on nous comprendrait mal et, tout en admettant qu'à cette heure avancée de la session, il soit difficile de donner à la question une étude approfondie, je pense que le principe est simple et sain. On l'a depuis longtemps discutée dans la presse et sur la rue, et nous devrions réellement savoir ce qu'elle comporte. Je ne veux pas, simplement parce que nous n'avons pas reçu cette proposition de loi comme le veut la dignité de cette Chambre, je ne veux pas, dis-je, que nous mettions cette mesure de côté et que nous refusions au peuple qui la désire et qui a droit de l'avoir, la loi qu'il désire.

Si ce bill est rejeté, les gens qui sont intéressés dans la vente et la manufacture du whiskey (et qui sont opposés à la tempérance) pourront en tirer un profit temporaire; mais les honorables sénateurs doivent comprendre qu'ils joueraient un jeu des plus dangereux. Le peuple de ce pays, à tort ou à raison, croit à l'utilité d'une loi de tempérance et il veut l'avoir. Il l'a demandée, et si par quelque coup de hasard, aux derniers jours de la session, quand plusieurs honorables sénateurs sont absents, il est empêché de l'obtenir, cela n'établira guère de meilleurs rapports entre lui et les autres intéressés.

Si nous voulons bien gouverner ce pays et remettre ses affaires dans l'état où elles devraient être, il nous faut applanir les difficultés existantes et prévenir les froissements. Certains politiciens intéressés locaux poussent de hauts cris parce qu'ils voudraient imposer à d'autres leur langue, ou leurs idées, ou leurs opinions religieuses. Aucune classe de la population n'a le droit d'imposer sa domination à ce pays, qu'elle se compose de cultivateurs, des unions ouvrières, ou de capitalistes. Nous avons eu, la semaine dernière, dans l'Etat du Massachusetts, un exemple que nous pourrions bien nous graver dans l'esprit. Nous avons vu un homme assez intelligent et assez hardi pour dire: "Je ne suis pas disposé à me laisser influencer par aucun intérêt parti-